

e.Licences	Fiche signalétique	Date : 01/09/2025
Licences d'ouverture agence et bureaux de voyages		

Informations détaillées	
Nature	Licence
Type	Professionnel
Catégorie	Licence avec commission de délibération (Catégorie B)
Secteur d'activité	Tourisme
Sous secteur d'activité	Activités des agences de réservation et voyagistes
Formes juridique	Toutes les formes
Nature de l'Actionnariat	Mixte
Capital imposé (FCFA)	Non applicable
Délai de délivrance	45
Frais administratif (FCFA)	Non disponible
Montant de la Caution (FCFA) si applicable	10000000
Périodicité de renouvellement	3 ans
Renouvellement soumis à inspection	Oui
Délai de délivrance (jours) – renouvellement	45
Frais administratif lié à la demande de renouvellement (FCFA)	0
Ces frais administratifs liés à la demande de renouvellement (FCFA) sont-ils ?	Non remboursable
Période spécifique de dépôt des dossiers	Non
L'investisseur peut-il exercer un droit de recours en cas de rejet ou d'avis défavorable de sa demande de licence ?	Recours administratif

Contact de l'autorité émettrice
--

Ministère	Ministère du Tourisme et des Loisirs
Structure	Guichet Unique du Tourisme (GUT)
Autorité émettrice	Guichet Unique du Tourisme (GUT)
Situation géographique	Rez-de-chaussée immeuble Signal, Abidjan-Plateau
Tél.Fixe	+225 27 20 21 61 56 +225 27 20 21 61 54
Adresse Mail	mintourdgu225ci@gmail.com
Site Internet	www.tourisme.gouv.ci

Pièces à fournir

1. Un formulaire de demande de licence à retirer à la direction du guichet unique dans les directions régionales et départementales du ministère en charge du tourisme à l'intérieur
2. Une copie de la licence professionnelle délivrée par le ministre en charge du tourisme
3. Une liste du personnel de l'agence (mentionner les postes occupés, les diplômes et les nationalités)
4. Un plan d'aménagement du local (indiquer les espaces occupés par les mobiliers et matériels et les salles)
5. Un plan de situation géographique de l'agence (préciser la location)
6. Un titre de propriété ou un contrat de bail commercial des locaux
7. Un registre de commerce et du crédit mobilier
8. Une attestation de cautionnement personnel et solidaire
9. Une police d'assurance responsabilité civile avec les garanties financières
10. Un business plan (préciser les investissements et les emplois prévus)
11. Une description détaillée des prestations à fournir (circuits et produits touristiques)
12. Une copie du reçu de paiement des frais de dossier à la régie

Pénalités

La réglementation soumet-elle le requérant à des pénalités en cas de non-respect des dispositions en vigueur ?	Oui
Si oui, quel est le montant de la pénalité ou le mode d'évaluation du montant de la pénalité	200000
Les principaux motifs d'application de la pénalité	Caducité d'acte Non-respect de la réglementation en vigueur

Documents à télécharger